



REPUBLIKAN'I MADAGABIKARA

F. Javona - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DU COMMERCE

ARRETE N° 28861 / 2011 - MINCOM

Portant création du Comité Interministériel d'Appui au Commerce Equitable et Solidaire à Madagascar.

LE MINISTRE DU COMMERCE

- Vu la Constitution,
- Vu l'Ordonnance n° 88-015 du 01 Septembre 1988 relative à la politique d'exportation.
- Vu le Décret n° 88-327 du 01 Septembre 1988 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance n° 88-015 du 01 Septembre 1988 relative à la politique d'exportation.
- Vu le décret n°2011-137 du 16 Mars 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret n°2011-140 du 26 Mars 2011 portant nomination, des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2009-543 du 08 Mai 2009 fixant les attributions du Ministre du Commerce ainsi que l'organisation de son Ministère;
- Vu le protocole d'Accord du 17 Août 2005 entre le Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé et L'ONG REGGIO TERZO MONDO - RTM

ARRETE:

Article premier : Il est créé un Comité interministériel d'Appui au Commerce Equitable et Solidaire de Madagascar, sous le sigle CIACESM. Il est placé sous la tutelle technique du ministère chargé du commerce.

Article 2 : Le comité a pour objet de veiller à la cohérence de la politique de l'État vis-à-vis de la structuration du Commerce Équitable et Solidaire, d'accompagner les opérateurs du Commerce Équitable et Solidaire, de coordonner les structures du Commerce Équitable et Solidaire ; de jouer le rôle d'interface entre les acteurs et organismes d'appui au Commerce Équitable et Solidaire et les services administratifs concernés et faciliter la circulation des informations. Le Comité est chargé de faciliter et de régler le mécanisme pour favoriser la promotion et le développement du Commerce Équitable et Solidaire à Madagascar.

Article 3 : Outre les rôles et attributions mentionnés à l'article 3, le Comité est chargé de :

- Fixer et valider les critères de base pour les rassemblements nationaux des Acteurs du Commerce Équitable et Solidaire de Madagascar ;
- Recevoir, examiner et valider périodiquement les rapports d'activités de l'Association Nationale du Commerce Équitable de Madagascar (ANCESM) en tant que premier rassemblement national des Acteurs du Commerce Équitable et Solidaire à Madagascar ;
- Valider la conformité des activités de l'Association nationale du Commerce Equitable et les autres intervenants du commerce équitable vis-à-vis des principes et critères du commerce équitable reconnus au niveau national et international ;
- Contribuer à la mise en place du couloir commerce équitable et solidaire pour faciliter les procédures ;
- Élaborer les textes régissant le Commerce Équitable et Solidaire à Madagascar ;
- Promouvoir le développement du commerce équitable et Solidaire à Madagascar.

**Article 4 : Les personnes ci-après sont nommées membres du CIACESM :**

- N°  
d'ordre
- 01      Au titre du MINISTERE en charge du Commerce :  
    - Titulaire  
    Mme RAZANASETA Joséphine  
    Point Focal du Commerce et Environnement  
    - Suppléant  
    Mme HANITRANIRINA Jolcette Frida  
    Chef de Bureau Foires et Manifestations Commerciales
- 02      Au titre du MINISTERE en charge des Transports :  
    - Titulaire :  
    Mme RAMIANDRISOA Rasoazanamparany Tianiaina  
    Directeur des Projets  
    - Suppléant :  
    Mr RANDRIANARISON Jean Jacques  
    Directeur de la Planification, de la Prospective et Suivi Evaluation
- 03      Au titre du MINISTERE en charge de l'Elevage :  
    - Titulaire :  
    Docteur ANDRIAMAINTY Fils Bienvenu  
    - Suppléant :  
    Dr RABENARIVAHINY René, Responsable du Laboratoire National du Diagnostic Vétérinaire,
- 04      Au titre du MINISTERE en charge des Mines :  
    Titulaire  
    Mr RAMANANA Thierry Antonio  
    Rattaché à la Direction des Etudes Stratégiques des Secteurs
- 05      Au titre du MINISTERE en charge de l'Economie et de l'Industrie :  
    - Titulaires  
    Mme JAORIZIKY Christine Olga  
    Directeur des Affaires Juridiques  
    Mr RASOLOMAROLAHY Gabriel,  
    Chef du Service de la Compétitivité et de l'Observatoire de l'Industrie  
    - Suppléants :  
    Mr RAOELIKASY Léon Alfred,  
    Chef du Service de la Politique Générale et de la Méthodologie de Planification  
    Mme RANDRIANASOLO Nivo, Chargé d'Etudes au sein du SG
- 06      Au titre du MINISTERE en charge de la Santé :  
    - Titulaire :  
    Docteur RAZANATSIALONINA Christine Jemisa  
    - Suppléante :  
    Mme ANDRIAMANDIMBISOA Vololona
- 07      Au titre du MINISTERE en charge des Finances et du Budget :  
    - Titulaire :  
    Mr ARIANALA Andry Haja,  
    Inspecteur des Douanes  
    - Suppléant :  
    Mr RAMANANA RAHARY Charles Stephan,  
    Inspecteur des Douanes

- 08 Au titre du MINISTERE en charge de la Pêche :  
- Titulaire :  
Mme RASAMOELIARISOA Vololoniaina,  
Responsable de la Pêche Artisanale  
- Suppléante :  
Mme RAOLINJATOVO Généviève,  
Chef de Service Suivi Evaluation
- 09 Au titre du MINISTERE en charge de l'Environnement et des Forêts :  
- Titulaire :  
Mme RAZANAMIHARISOA Jane Alice Laurette  
Chef de Service de l'Adaptation aux Effets de Changement Climatique  
- Suppléant :  
Mr RABEMANANJARA Rivomalala  
Chef de Service de Partenariats avec les Ministères et les CTD
- 10 Au titre du MINISTERE en charge de l'Agriculture :  
- Titulaire :  
Mr RALAIFENOMANANA François Régis  
Chef de Service d'Appui à la Mise en Marché  
- Suppléant :  
Mr RAKOTOARISOA Edson  
Collaborateur Technique auprès du SAMM
- 11 Au titre du MINISTERE en charge du Tourisme et de l'Artisanat :  
- Titulaires:  
• Mr ANDRIAMAHARISOA Gasisoa Mihary  
Directeur de la Professionnalisation de l'Artisanat  
• Mr RAKOTONDRAVOHITRA D. Nisa  
Directeur des Normes, du Contrôle et du Suivi  
- Suppléants :  
• Mme RAZAFINIRINA Charline,  
Directeur d'Appui à l'Artisanat  
• Mr A.RAKOTONANAHARY Samuel  
Chef du Service de la Normalisation et de l'Evaluation Environnementale

Article 5 : Le Directeur des Relations Internationales et de l'Intégration Economique représente le Ministre du Commerce dans les réunions et activités du commerce équitable.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué.

Fait à Antananarivo, le

05 OCT 2011



LE MINISTRE DU COMMERCE

*Irène EVA*

CAB RAZAFIMANDIMBY Irène EVA